



Revenu de solidarité active et allocation de retour à l'emploi

Par **laurarose**, le **02/06/2010** à **11:09**

Bonjour,rrnrJe souhaiterais savoir si l'aide de retour à l'emploi (A.R.E.) compte pour calculer le revenu de solidarité active (R.S.A.) trimestriellement ?rrnrD'autre part je souhaiterais savoir si en cas de radiation du pôle emploi cela enlève systématiquement le r.s.a ? (sachant que le conjoint est toujours inscrit au pôle emploi)rn rnje vous remercie de votre aide et bonne journée à tous;

Par **aliren27**, le **04/06/2010** à **07:15**

bonjour,rrnrSi vous percevez l'ARE vous ne pouvez prétendre au RSA !!!rnqui perçois L'ARE et qui le RSArnAline

Par **laurarose**, le **04/06/2010** à **09:54**

bonjour,rndonc mon compagnon perçoit l'a.r.e et j'ai fais la demande de r.s.a avec lui. cette demande n'a pourtant pas été refuser par la c.a.f, là je ne comprends plus, si je ne peux percevoir le r.s.a pourquoi me l'octroyer? pourtant la c.a.f est au courant que mon compagnon perçoit l'a.r.e.rnlà j'avoue ne plus comprendre.rnmerci de m'aider car là je suis perduernbonne journée.

Par **laurarose**, le **08/06/2010** à **18:59**

bonsoir,rnApparemment personne ne peut m'aider?